

# TROUBLES PSYCHIQUES DE LA PERSONNE AGÉE

Avril 2019

**Document établi avec le concours méthodologique de la HAS, conforme à la méthode de la HAS de production des listes de critères d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.**

**Rédacteur :** Docteur Claude Magnani Médecin coordonnateur des groupes Qualité® Normands  
Relecture Dr Mairesse Médecin coordonnateur des groupes Qualité® Normands

## PROBLEMATIQUE ET DEFINITIONS

En 2060, la France comptera plus de 23,6 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Ce bouleversement démographique engendrera un choc entre une société basée sur la rapidité, et une population grandissante de personnes âgées ayant un autre mode de fonctionnement et une autre vision. De plus, l'augmentation de l'espérance de vie (**78,4 ans pour les hommes, 84,8 ans pour les femmes**) s'accompagne d'un développement des maladies chroniques (cancer, affections respiratoires chroniques, diabète...), qui entraînent des incapacités et des besoins d'accompagnement.

On définit la vieillesse comme la dernière partie de la vie. Comme l'adolescence, il s'agit d'une période de grands changements durant laquelle il faut puiser dans ses capacités d'adaptation. De nombreux facteurs biologiques, sociaux et psychologiques influent sur la santé mentale. Les personnes âgées peuvent être exposées au stress, à la perte d'autonomie (mobilité réduite, douleurs chroniques, fragilité) et/ou à des problèmes physiques ou mentaux, à des soins de longue durée. Elles connaissent des deuils et une baisse de leurs revenus (retraite, handicap). Ces facteurs peuvent entraîner isolement, perte d'indépendance, solitude et détresse psychologique.

Les troubles de l'humeur sont particulièrement fréquents, notamment au sein des Unités de soins de longue durée (USLD) et des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) où 1 résident sur 5 présenterait les critères d'épisode dépressif majeur. Or la dépression est associée non seulement à un risque élevé de passage à l'acte suicidaire, mais également à une altération de la qualité de vie, de l'autonomie fonctionnelle et à un impact délétère en termes de morbi-mortalité somatique. De fait, le repérage et la prise en charge spécialisée de ces troubles constituent un véritable enjeu de santé publique. On sait également que les prescriptions de psychotropes sont courantes chez les sujets âgés, alors même qu'ils sont plus vulnérables à leurs effets secondaires.

La France en termes de structures, d'organisation de soins et d'enseignement de la psychiatrie des personnes âgées affiche un important retard en Europe et est classée 18<sup>e</sup> sur le plan mondial. D'où le nouveau plan santé « Ma santé 2022 » pour transformer le système de santé (11-12).

Cette problématique mérite que nous nous y attardions dans nos groupes Qualité afin de réfléchir à l'amélioration des soins que nous pourrions apporter à ces patients.